

Montpellier, le 18 NOV. 2013

A.D.M.I.S. SERVICES

A L'attention de M. Roberto Montserrat
Domaine de la Métairie Dubraud
33920 SAINT CHRISTOLY DE BLAYE

Objet : Acceptation de la Charte A.D.M.I.S. Services comme équivalence APSAD.

Dossier suivi par Laurence DUBOIS

Tél. : 04.67.22.97.37

Nos réf. : CB/CC/TC/LD/MA

N° chrono : 2013-1329

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 24 juin dernier, vous me sollicitez sur possibilité pour vos adhérents à votre association à pouvoir soumissionner aux appels d'offres lancés par le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, en équivalence à la certification de services APSAD.

Il n'y a, a priori, aucun obstacle :

- à supprimer sur les documents de consultation, lors des appels d'offres pour l'installation et la maintenance des extincteurs mobiles, l'exigence de la certification APSAD, celle-ci étant effectivement préjudiciable à des installateurs compétents qui n'adhèrent pas à cet organisme ;
- à accepter les équivalences (comme la charte A.D.M.I.S. Services), dès lors que l'installateur répond à nos besoins et aux exigences de la réglementation en vigueur en matière de sécurité incendie, conformité des installations, maintenance, fréquence des visites, etc...

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Christian BOURQUIN